



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

Le lundi 24 juin 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2024

DELIBERATION

N° 144/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Colette BENOUAHAB à André IPERT

OBJET :

Acquisition à l'euro
symbolique d'un terrain
situé promenade Georges
Clémenceau

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir un terrain situé promenade Georges Clémenceau cadastré section K n° 609, appartenant à Monsieur René GUGLIEMI, qui a proposé de le céder à l'euro symbolique.

Considérant que la parcelle objet de la présente délibération constitue une superficie totale de 532 m², située promenade Georges Clémenceau à Breil-sur-Roya, l'acquisition de cette parcelle permettra à la Commune de contrôler les abords de la Roya, suite au passage de la tempête « Alex », et d'entretenir les protections de berge.

La Commune souhaite donc engager les démarches d'acquisition de ce terrain sis sur la parcelle k609. Monsieur GUGLIELMI a proposé cette cession à l'euro symbolique. En contrepartie, la Commune s'engage à prendre en charge la fourniture du grillage de séparation. Elle n'en assurera ni la pose, ni l'entretien, ni le remplacement.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la procédure d'acquisition.

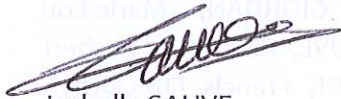
APPROUVE la prise en charge de la fourniture du grillage de séparation.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition de la parcelle K609 à l'euro symbolique, hors frais d'acte notarié.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous les actes et documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sebastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sebastien OLHARAN